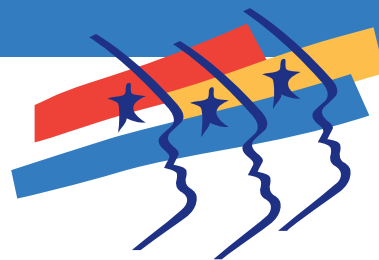


La lettre du MEDEF de l'Ain

N° 57 - Mai et juin 2016



MEDEF de l'ain
Mouvement des Entreprises de France

MEDEF de l'Ain Assemblée Générale



Philippe DESSERTINE, Directeur de l'Institut de Haute Finance et membre du Haut Conseil des finances publiques, interviendra sur le thème :

« Economie des territoires et restriction budgétaire, Comment rebondir ? »

Lundi 30 mai 2016

à 17h15

au Technopôle ALIMENTEC

Pour participer, inscrivez-vous par mail :
sylviefavro@medef-ain.com

Jeudi 9 juin 2016

de 9 H à 11 H 30 - AINTEREXPO

25 Avenue Maréchal Juin

01000 BOURG EN BRESSE

Le Medef de l'Ain organise une réunion sur le thème « **Le contrôle de l'Inspection du Travail** »

Inscrivez-vous par mail :

sylviefavro@medef-ain.com

ÉDITO

Actualités

À l'heure de notre publication la loi El Khomri sur la réforme du code du travail est toujours en cours de discussion à l'Assemblée Nationale et quelle que soit l'issue du vote et son passage au Sénat nous nous contenterons de rappeler les objections qui sont celles de notre syndicat pour ne pas approuver cette version largement modifiée d'une ambition affichée il y a plusieurs semaines :
Ce qui n'est pas négociable en l'état, en d'autres termes « les chiffons rouges » :

- Le compte personnel d'activité « CPA »
- La surtaxation des CDD
- Le mandatement syndical obligatoire (pour les accords d'entreprise).

Les chefs d'entreprise étaient prêts à partager un optimisme relatif sur le contenu de cette loi Travail. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et nous nous trouvons curieusement à côté de ceux qui souhaitent l'abandon pur et simple du projet, en guérilla parlementaire, alors que nous continuons très sérieusement à négocier en commission des affaires sociales ce qui est encore négociable.

1/ Sur le CPA la gestion administrative représenterait encore une complexité certaine pour l'entreprise en dehors de sa faisabilité proprement dite.

2/ La surtaxation des CDD n'est certainement pas un gage de retournement du marché de l'emploi mais beaucoup plus sûrement une nouvelle taxe pour l'entreprise.

3/ Pourquoi déplacer le dialogue social à l'extérieur de l'entreprise par le mandatement syndical ? Il s'agit d'un manque de confiance de nos gouvernants dans la capacité des TPE/PME à trouver un consensus équilibré avec leurs salariés.

Cette obligation n'est pas un bon signal envoyé aux entreprises

Tout cela ne participe ni à un apaisement général ni à une modernisation nécessaire du monde du travail.

À une époque où l'on évoque la mutation liée à « l'économie numérique », on ne peut faire cohabiter un monde ancien avec des règles du 20^{ème} siècle avec les changements impératifs qui permettront au pays de revenir à de grandes ambitions industrielles.

Considérons que la sagesse s'imposera et que les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, et nos « corps intermédiaires » sauront trouver la voie du dialogue. Le MEDEF s'y est engagé.

Au plan local nous poursuivons, accompagnés de nos amis de la CGPME, de l'UPA, et de l'UNAPL nos rencontres avec les différentes administrations de notre département.

La prochaine rencontre est prévue le 9 Juin avec la DIRRECTE sur la relation avec l'Inspection du travail. Inscrivez vous nombreux, ce sera passionnant.



Alain PALISSE
Président

Dossier URSSAF

À l'initiative d'Alain PALISSE, Président du MEDEF de l'Ain, une matinale était organisée le 15 mars 2016 à l'auditorium de Péronnas, sur le thème «Le contrôle URSSAF »

Intervention de Jean-Claude Pansard, Directeur par intérim du site de l'Ain de l'Urssaf Rhône-Alpes, Pilote régional du Contrôle, Jean-Paul Fournel, Référent régional de la lutte contre le travail illégal, Nathalie Agostini, Responsable du département Contrôle du site de l'Ain.

Le contrôle Urssaf est le pendant du système déclaratif dans lequel les entreprises calculent elles-mêmes les cotisations et contributions dues, en fonction de leur situation et de celle de leurs salariés. Il permet de fiabiliser les déclarations, en procédant si nécessaire à des redressements ou à des restitutions. À ce titre il concourt à sécuriser le financement de la sécurité sociale, à garantir une concurrence équilibrée entre les entreprises ainsi que le respect des droits des assurés sociaux. **La politique de contrôle** vise plusieurs objectifs complémentaires : (A) assurer une présence auprès de l'ensemble des cotisants, quelles que soient leur forme juridique, leur activité, leur taille, leur implantation, de l'auto-entrepreneur à l'entreprise internationale (B) sécuriser les principaux enjeux financiers, avec une présence renforcée auprès des grandes et très grandes entreprises (C) lutter contre la fraude et le travail illégal (D) adapter la nature, la fréquence et le ciblage des actions aux risques déclaratifs propres aux différents cotisants. Il existe deux types de contrôle : **le contrôle sur pièce**, effectué par des contrôleurs du recouvrement dans les locaux de l'Urssaf, et **le contrôle sur place**, effectué par des inspecteurs du recouvrement

dans les entreprises. **Les contrôles sont effectués selon des règles respectueuses des droits des entreprises et qui leur permettent de faire valoir leur point de vue** aux différents stades de la procédure. A l'issue du contrôle, en cas de désaccord avec l'Urssaf, l'entreprise pourra saisir de sa contestation la Commission de recours amiable puis les juridictions contentieuses. Le contrôle constitue un moment privilégié d'échanges et les entreprises ne doivent pas hésiter à interroger leur vérificateur afin de bénéficier de sa part de conseils sur leurs obligations déclaratives.

Pour tout approfondissement : www.urssaf.fr



Intervention de Maître Anne-Marie Larmande, avocate spécialisée en droit du travail et droit de la protection sociale.

J'ai participé à cette réunion avec pour projet d'aborder de manière concrète avec l'URSSAF les questions des cotisants à l'approche d'un contrôle URSSAF.

Les nombreux échanges intervenus entre le public et l'URSSAF ont souligné les difficultés rencontrées par les cotisants dans leurs relations avec cet organisme. Il est apparu une méconnaissance de la façon dont les cotisants pouvaient engager un dialogue auprès de l'URSSAF avant toute phase contentieuse. La régionalisation, la multiplication des plateformes téléphoniques semblent autant de freins. Monsieur Pansard a cependant rappelé que l'organisme qu'il dirige est en permanence à l'écoute, que des moyens existent et que le questionnement de l'URSSAF n'est pas l'élément déclencheur du contrôle qui suit ses propres règles.

Le manque de temps n'a pas permis d'aborder la question de la transaction avec l'URSSAF qui après étude peut être une solution ouverte par les nouveaux textes et semblerait pouvoir se développer dans l'avenir.

Enfin s'est posé la question du travail illégal de plus en plus présente et qui peuvent accompagner les reprises de cotisations.

Enfin il est apparu en conclusion une volonté de l'URSSAF de s'ouvrir à l'échange.

CONTACT

Anne-Marie Larmande
Cabinet Larmande Deldon CJA
La Chauvetière 5 rue Edouard Martel
BP 41 Saint-Etienne 42009 cedex 2
Tél. 04 77 81 72 72 - alarmande@cja.fr

Initiative unique en France, qui permet aux start-up de passer à la vitesse supérieure : AXANDUS

Innovation mise en place par Patrick Thollin bien connu dans l'Ain pour la belle réussite de son entreprise EFI Automotive.

Il a eu l'idée de mettre en place un accélérateur de croissance des start-up au sein de l'entreprise avec cette double préoccupation : participer à la diversification de l'entreprise et dynamiser l'emploi industriel sur le territoire. Début 2014 AXANDUS a vu le jour avec pour ambition de faire passer des start-up du prototypage à la production de masse en bénéficiant de l'accompagnement d'AXANDUS et des moyens de conception et production d'EFI Automotive.

Jean-Baptiste Yvon a pris la direction de cette nouvelle entité.

L'accélérateur est ouvert à plusieurs secteurs d'activité : transports, Smart City, objets connectés, automobile, environnement, santé. [Vous retrouverez sur ce lien les pré requis](#) nécessaires pour candidater à AXANDUS (fiche produit indus box).

Quelle est la plus-value de cette initiative pour les start-up ?

AXANDUS aide les start-up à passer du stade du prototype, ayant réalisé leur POC (preuve du concept technique et commercial) à celui de produit industriel en bénéficiant des moyens de conception et de test mais aussi d'accéder au marché international en utilisant son réseau de clients et de fournisseurs.



Quoi de plus parlant que les témoignages des start-up [que vous retrouverez en vidéo sur ce lien](#).

A ce jour 8 start-up sont passées dans ce programme. Différentes options sont possibles : utiliser AXANDUS comme un lieu de services pour les start-up ou conclure un accord de partenariat avec EFI Automotive.

CONTACT

AXANDUS

Jean-Baptiste YVON

77 allée des Grandes Combes - 01708 Miribel

04 72 88 75 75 - jeanbaptiste.yvon@efiautomotive.com



A l'occasion d'une réunion du MEDEF de l'Ain à la CCPA, Stéphane BARBIER a présenté TRANSPOLIS SAS qui développe l'unique ville laboratoire à l'échelle 1 en Europe dédiée à la mobilité urbaine. TRANSPOLIS s'installera sur 80 ha en 2018 à proximité d'Ambérieu en Bugey. TRANSPOLIS est un site où des start-up, PME, centres de recherche et grands groupes peuvent innover et tester leurs solutions dans un environnement

urbain sécurisé. Des collaborations sont également en cours avec les pôles de compétitivité, clusters, incubateurs mais aussi les accélérateurs tels qu'AXANDUS.

CONTACT

TRANSPOLIS

Stéphane BARBIER

Directeur du Développement

stephane.barbier@transpolis.fr - www.transpolis.fr

Cercle Numérique du 12 avril 2016

Le 1^{er} cercle numérique s'est tenu à la société Rostaing. Il s'est fixé trois axes de travail :

- 1- **continuer nos actions locales** pour trouver des solutions au coup par coup afin d'apporter le débit nécessaire aux entreprises qui en font la demande.
- 2- **promouvoir des offres mutualisées** pour un grand nombre d'entreprises permettant de diminuer les coûts d'installation, ainsi que générer des coûts réduits d'abonnement. Cette stratégie facilitera dans un deuxième temps l'accès aux entreprises à de nouveaux usages et de nouvelles offres.
- 3- **faire découvrir et promouvoir des nouveaux usages** découlant du THD auprès des entreprises en lien avec des partenaires.

Des chefs de file vont être désignés pour mener ces actions.

CONTACT :

Paul CULTY - paulculty@medef-ain.com



Développement du Territoire

L'engagement d'EDF en faveur de la création d'emplois et de l'innovation dans les vallées hydrauliques.

Inaugurée le 15 octobre 2015, l'Agence « Une Rivière, Un Territoire Massif du Jura », 7e initiative en France de ce type, est née d'une démarche collaborative entre EDF et les acteurs de l'écosystème économique du territoire (chambres consulaires du Jura et de l'Ain, acteurs départementaux et régionaux, Clus'Ter Jura, Incubateur de Franche Comté, Mission Economique de l'Ain, Parc Naturel du Haut Jura, Agence Régionale de Développement de Franche-Comté, Réseaux Entreprendre et Initiative, ...)



Pascale LYAUDET-SARRON, directrice de l'agence, a ainsi construit avec les acteurs du territoire une feuille de route avec pour ambition le développement des projets et des savoir-faire locaux, innovants, créateurs de croissance et d'emplois, dans les domaines de l'eau, l'énergie et l'environnement répondant aux attentes conjointes des territoires et d'EDF

La mission, qui couvre les départements de l'Ain, du Jura et du Doubs, s'articule autour de 3 volets :

Faire émerger les compétences locales et constituer un panel local de fournisseurs pour les besoins d'EDF Production Hydraulique. Pascale LYAUDET-SARRON et son équipe sont à votre écoute*.

Favoriser la transition énergétique vers un développement durable. Il peut s'agir de développer les énergies renouvelables, les nouvelles mobilités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ou encore d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments anciens. Il s'agit d'aider les entreprises qui innovent.

Soutenir les initiatives de l'économie circulaire ; par exemple travailler autour du tri ou du recyclage ou de la relance de la consigne, ou encore travailler avec la filière bois.

Pour accompagner les entreprises dans leur évolution, EDF dispose d'outils financiers et peut accorder, après examen financier, des prêts participatifs à des porteurs de projets du secteur Eau, Energie, Environnement.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec l'Agence.

*Deux soirées d'affaires sous forme d'ateliers vont prochainement être organisées ; l'une à Saint Claude le 28 juin, l'autre à Bourg à la rentrée (vous recevrez prochainement les invitations).

CONTACT

Pascale LYAUDET-SARRON
Agence Une Rivière, Un Territoire Massif du Jura
325 rue Bercaille - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 43 90 06
www.massif-du-jura.developpement-edf.com

Le Medef de l'Ain et Opcalia AURA s'engagent en faveur des PME du territoire



Le Medef de l'Ain et Opcalia Rhône-Alpes s'engagent en faveur des PME du territoire au travers d'un projet déposé par Opcalia dans le cadre de l'appel à projets Mutations Economiques et

Technologiques 2016-2017 porté par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et intitulé « Accompagnement des mutations économiques en région Auvergne-Rhône-Alpes des secteurs industriels et services » en mobilisant une subvention de 4,5 M€.

Ce projet vise notamment à anticiper les mutations auxquelles les entreprises sont confrontées, mutations d'ordre économiques, sociales, technologiques et démographiques dans les zones rurales, Accompagner la transformation digitale ou encore la Reprise d'entreprise.

CONTACT

OPCALIA
Laurence PESCENDA
Tél : 04 74 32 17 17 - Mob : 06 18 43 81 96
laurence.pescenda@opcalia-ra.com



247 Chemin de Bellevue
BP 21 - 01960 Péronnas

Tél. 04 74 32 17 10
Fax 04 74 32 00 59

sylviefavro@medef-ain.com
www.medef-ain.com